



Saison 2026-2027

PROCES-VERBAL COMMISSION SPORTIVE PV N° 37 CS/11

Réunion du **Jeudi 22 Octobre 2026**

Présidence : DA SILVA S.

Présents : VADOT B. – BELORGEY B. - CHEVANNE T.

Excusés : FAORO P. — IPOUA G.

I - SENIORS

Toutes les correspondances doivent se faire via la boîte mail officielle du club. Les mails qui proviennent d'une adresse personnelle ne seront pas pris en compte.

PLANNING DE JOURNÉE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre. La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais et non justifiées.

ORGANISATION RENCONTRE

Chaque club doit présenter à l'arbitre, ou au délégué, une feuille de match de secours, le constat d'échec Ainsi que le listing des joueurs, éducateurs et dirigeants.

TRANSMISSION FMI

Nous vous rappelons que la FMI doit être transmise pour le dimanche 0h00.

En cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents Devront parvenir au secrétariat du district dans un délai de 24 heures suivant le match par e-mail.

1.1 TIRAGE AU AU SORT DES COUPES DE COTE D'OR

COUPE FUTBOL EMOTION F BACHELARD

La Commission Sportive procède au tirage des 16èmes de finale qui se déroulera le 25 OCTOBRE 2026 à 14h30 sur le terrain du club premier nommé.

GEVREY/CHAMBERTIN 2	NEC
US BRAZEY	FCNCS ou ASFO En attente du résultat du tour précédent.
MUNICIPAUX DIJON	ST REMY ou TALANT En attente du résultat du tour précédent.
DIJON USCD 3	ASDDOM
VNFC	VINGEANNE FC ou FCmpl En attente du résultat du tour précédent.



DIJON DINAMO	CESSEY/TILLES
CCOF	FONTAINES/DIJON 3
SACRIBAINÉ	TIL CHATEL
IS/SELONGEY 3	DIJON ULFE
AIFC	EF VILLAGES 2
PLOMBIERES	LONGVIC 3
US SAVIGNY	GENLIS 2
USSE	MVF
CHAIGNAY	FAUVERNEY 2
MAREY	POUILLY
AUXONNE	MANLAY

Les matchs suivants seront reprogrammés le mercredi 11 novembre à 14h30 :

VNFC contre le vainqueur de VINGEANNE FC – FCMPL.

US BRAZEY contre le vainqueur de FCNCS – ASFO.

MUNICIPAUX DIJON contre le vainqueur de ST REMY – TALANT.

COUPE DE COMPLEMENTAIRE CREDIT AGRICOLE

La Commission Sportive procède au tirage des 16èmes de finale qui se déroulera le 25 OCTOBRE 2026 à 14h30 sur le terrain du club premier nommé.

DIJON GRESILLES	ASPTT 3
DIJON SUD	ST REMY ou TALANT En attente du résultat du tour précédent.
PRECY	SEURRE
REMILLY	SAULON/CORCELLES
ECHENON	UCCF
ESTV	LONGCHAMP
UFCO	CHAMPDOTRE
MERCEUIL	FCNCS ou ASFO En attente du résultat du tour précédent.
SOMBERNON/GISSEY	AS POUSSOT
FCMPL ou VINGEANNE FC En attente du résultat du tour précédent.	AS QUETIGNY
ST APPO 3	TILLES FC 2
JEUNESSE MAHORAISE	PUMAS FC
ST JEAN	AS BEAUNE 2
FC2C	DAIX
CHEVIGNY 3	MEURSAULT
AIGNAY	VITTEAUX

Les matchs suivants seront reprogrammés le mercredi 11 novembre à 14h30 :

AS QUETIGNY se déplacera contre le perdant de VINGEANNE FC – FCMPL.

MERCEUIL contre le perdant de FCNCS – ASFO.

DIJON SUD contre le perdant de ST REMY – TALANT.



I.2 CHANGEMENT DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

- **Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match D1-D2-D3-D4 15,00 €.**
- **Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match D1-D2-D3-D4 20 €**

La commission prend connaissance des demandes d'inversion des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

- Match 79751005 D2 C LONGVIC 3 – SOMBERNON GISSEY du 15/11/2026 se jouera à SOMBERNON.
Le match retour du 11/04/2027 se jouera à LONGVIC.
- Match 56610297 D3 A MVF 2 – PLOMBIERES 2 remis à la suite d'un arrêté municipal se jouera le 11/11/2026.
- Match 79965414 CCO FUTBOL EMOTION – F BACHELARD EF VILLAGES 2 – AIFC du 25/10/26 se jouera à SAVIGNY LE SEC.
- Match 79965956 CCCO CREDIT AGRICOLE FC2C – DAIX du 25/10/26 se jouera le 24/10/26 à 19H00.
- Match 79750997 D2 C LONGVIC 3 – FONTAINE 3 du 01/11/2026 se jouera le 31/10/26 à 20h00.
Le match retour du 21/03/2027 se jouera à LONGVIC.
- À la suite d'une demande d'inversion le match 78827746 D3 A DAIX 2 – MANLAY du 23/05/2027 se jouera A MANLAY, de ce fait le match MANLAY – DAIX 2 se jouera le 14/02/2027 à DAIX.

I.3 DELEGATIONS

RAPPORTS DE DELEGATION : Pris note.

DESIGNATION DELEGUES:

25/10/2026	CCO EMOTION	F	ST REMY	TALANT		CHUDZIAK Philippe
25/10/2026	CCO EMOTION	F	DINAMO	CESSEY		MAPANAS Hilaire
25/10/2026	CCC AGRICOLE	C	GRESILLES FC	ASPTT 3		MOINGEON Daniel
01/11/2026	D2 A		ASFO	GENLIS 2		MAPANAS Hilaire
01/11/2026	D2 A		AUXONNE	REMILLY		MOINGEON Daniel
01/11/2026	D2 C		MAHORAISE	ASDDOM		CHUDZIAK Philippe



I.4 COURRIELS

LONGVIC :

À la suite du classement de l'éclairage du terrain synthétique effectué par la ligue, celui-ci est classé E6. La CS autorise les matchs de l'équipe C à se jouer le samedi soir à partir du 08/11/2026.

FONTAINE LES DIJON :

À la suite du classement de l'éclairage du terrain synthétique effectué par la ligue, celui-ci est classé E7. La CS n'autorise pas les matchs de l'équipe C à se jouer en nocturne.

FC VINGEANNE :

À la suite d'un arrêté pour réfection de la pelouse de MONTIGNY/VINGEANNE jusqu'au 15/02/2027 les matchs : Seniors 1 et 2 se joueront sur le terrain de ST SEINE SUR VINGEANNE. Les U15 se joueront sur le terrain de FONTAINE FRANCAISE.

IS/SELONGEY :

Demandant l'intégration d'une équipe sénior 4 en D4 ou en Futsal.

La CS prend note, pour le moment il n'y a pas de place en D4, pour le futsal elle pourra intégrer la compétition pour la 2^{ème} phase en février 2027, la phase actuelle ayant démarré.

II- FUTSAL

2.1 REPROGRAMMATION DE MATCH

Match 79971545 FUTSAL VNFC – DIJON CLENAY 3 du 22/10/26 se jouera le 05/11/26 à 20h30.

III- JEUNES

FESTIVAL U13

Modalités des inscriptions

- Toutes les équipes 1 U13 D1, D2, D3 et D4 participent au Festival U13.
- Les équipes U13 R1 sont directement qualifiées pour la Phase Départementale
- Les équipes U13 R1 ne peuvent pas engager d'équipe supplémentaire dans les tours préliminaires.
- Une seule équipe par club peut être qualifiée pour la Phase Départementale.
- Si deux équipes d'un même club terminent premières de leur plateau, une seule est qualifiée et l'équipe classée deuxième du plateau est repêchée pour le tour suivant.
- Les vainqueurs du 1er tour sont Têtes de série au 2e tour.
- Au minimum 50 % des joueurs ayant participé au tour précédent doivent participer au tour suivant.
- Les équipes U12 ne peuvent pas participer au Festival U13.
- Une Coupe U12 sera organisée, comme lors de la saison 2025-2026.



TIRAGE AU SORT DU 1^{ER} TOUR qui se déroulera le 31/10/2026 sur le terrain du 1^{er} nommé.
Les 2 premières équipes du plateau seront qualifiées pour le second tour.

58 équipes d'engagées. Le DFCO et l'ASPTT DIJON sont directement qualifiés pour la finale régionale.
Tirage au sort des 56 équipes restantes.

AS BEAUNE	FC2C	GEVREY 2	SEURRE
POUILLY	CHANCEAUX	UCCF	MANLAY
CHEVIGNY	FCNCS	GRESILLE FC	ST APO 2
USCD	QUETIGNY	SOMBERNON 2	JDF 21
ASFO	ST JEAN	FAUVERNEY	FCNCS 2
SAVIGNY	FC MAHORAISE	ASFO 2	GEVREY
MARSANNAY	MEURSAULT	DIJON ULFE	CHAMPDOTRE
ST APO	DAIX	VOUGEOT	LONGVIC 2
MVF	MORVANDELLES	ST REMY 2	SOMBERNON 1
DUC	GENLIS	LONGVIC	BEAUNE 2
TALANT	IS/SELONGEY	UFCO	AUXONNE
EF VILLAGES	FCMPL	TILLES FC	DAIX 2
QUETIGNY 2	ENT AIFC/SAULON	USSE/ST REMY	FONTAINE/DIJON
CHENOVE	ESTV	RUFFEY ST MARIE	USCD 2

CHAMPIONNAT U12 PHASE DE BRASSAGE

La commission procède à la constitution des 2 groupes (Elite et Espoir) suite aux classements définitifs du 20/10/2026.

ELITE	ESPOIR
FONTAINE/DIJON 1	FONTAINE/DIJON 2
TILLES FC	DAIX
ASFO	PRECY/TIL
DIJON ASPTT	FCMPL
GENLIS 1	QUETIGNY
MARSANNAY (FONTAINE 2 ne peut pas accéder)	ST APO
AS BEAUNE	IS/SELONGEY
DIJON USCD	GENLIS 2
BRAZEY	TALANT
CHEVIGNY (meilleur 3 ^{ème} +7)	VNFC

3.1 COUPES DE COTE D'OR U15 et U18

Le 1^{ER} tour des COUPES DE COTE D'OR en U15 et U18 EST REMIS AU 12 et 13 DECEMBRE 2026.



3.2 FORFAIT GENERAL

De CHENOVE U15 D3 B

Les clubs rencontrant cette équipe doivent la rayer de leur calendrier.
Amende 100 € à CHENOVE

De CHENOVE U13 D3 C

Les clubs rencontrant cette équipe doivent la rayer de leur calendrier.
Amende 75 € à CHENOVE

3.3 RESERVE

Match 79756207 U15 D2 C DFCO F – ENT AIFC/ST JEAN du 03 Octobre 2026 :

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 07 Octobre 2026 qui dit la réserve d'avant match recevable sur la forme, dit la réserve d'avant match recevable sur le fond **et donne match perdu par pénalité au club DFCO FEMININ (0 but ;-1 pt) pour en porter le bénéfice du gain au de l'ENT AIFC/ST JEAN (3 buts ;3 pts).**

3.4 REPROGRAMMATION MATCH

Match 56657996 U18 D1 GEVREY – AS BEAUNE se jouera en DU.

Match 79546295 U18 D2 A ST APOLLINAIRE 3 – CERCLE TALANT se jouera en DU.

Match 79546293 U18 D2 A ENT UFCO/SOMBERNON – MVF se jouera en DU.

Match 79546252 U18 D2 B MEURSAULT – CHAMPDOTRE/LONGEAULT se jouera en DU.

Match 79565379 U18 D3 A ENT FCAB/ESVO – CERCLE TALANT 2 du 17/10/2026 se jouera en DU

Match 79074659 U15 D1 MVF – USCD remis à la suite d'un arrêté se jouera le 12/12/26.

3.5 CHANGEMENTS DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

- **Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match Jeunes D1-D2-D3-D4 20 €**

La commission prend connaissance des demandes de changement de dates des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

- **Match 56658004 U18 D1 A FONTAINE LES DIJON 2 – TILLES FC du 11/10/2026** se jouera le 31/10/2026 à 16h30.
- **Match 79546121 U13 D2 B DAIX – FCNCS du 03/10/2026** se jouera le 11/11/2026 à 16h00.
- **Match 7946185 U15 D2 A DAIX – USCD 2 du 21/11/26** se jouera à 14h30 sur le terrain de l'USCD.
- **Match 56657845 U18 D1 FONTAINE 2 – USSE du 15/11/26** se jouera le 14/11/26 à 16h30.



- **Match 79546134 U13 D2 B BEAUNE 2 – DAIX** du 14/11/26 se jouera le 12/12/26.
- **Match 79566231 U13 D3 A ASFO 2 – ENT MORVANDELLE** du 17/10/2026 se jouera le 12/12/2026

3.6 COURRIELS

De IS SELONGEY et DIJON ULFE concernant la rencontre U13 D4 A IS SELONGEY 2 – DIJON ULFE 3 du 26/09/2026.

Le match se déroulera le 12/12/2026.

De M. HUREL Leo :

Arbitre du match U15 D1 MVF – USCD du 17/10/2026

La commission regrette que le club de MVF ait omis de prévenir le club adverse et Mr l'arbitre.

En conséquence, la commission demande au trésorier de :

- mettre les frais de déplacement de l'arbitre de 33 € à la charge du club de MVF
- mettre les frais de déplacement de l'équipe de USCD à la charge du club de MVF

De Saulieu : suite à un arrêté le match 79567633 U15 D3 A ENT SAULIEU – MARSANNAY 2 du 07/11/2026 se jouera sur le terrain de MOUX

3.7 TOURNOIS

DECLARATION DE TOURNOI RAPPEL

Suite à un nombre important de tournois qui ne sont pas déclarés, nous rappelons aux clubs **l'obligation qui leur est faite de déclarer tout tournoi** auprès de l'instance compétente en envoyant un mail au secrétariat.

Le **District** autorisera ou non les tournois : ***Sous réserve d'obligation de disputer une rencontre de Championnat ou de Coupes fixées par la Commission Coupes et Championnats ou des journées organisées par la FFF (journée de rentrée du foot - JND ...)***

Les matchs amicaux ou les tournois entre équipes départementales doivent être autorisés par le District concerné.

Les clubs désirant organiser un tournoi à 11 ou de sixte, en salle ou en plein air, en nocturne ou en diurne, doivent en demander l'autorisation au district au moins 15 Jours avant la date du tournoi

Les événements non déclarés peuvent ne pas être couverts par les assurances, ce qui expose les organisateurs à des risques financiers en cas d'accidents ou d'incidents

Les tournois relayés sur les réseaux sociaux du District ou autres ne sont pas considérés comme déclarés auprès des instances.

Pour information

Tout club participant à un tournoi organisé à une date correspondant à une journée de championnat, une journée de rentrée ou une Journée Nationale des Débutants (JND) devra prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer la tenue de ses rencontres officielles. Aucun report ne sera accordé de droit du fait de la participation à un tournoi.

MVF :

FUTSAL U9 LE 12/12/26 à MONTBARD.



IV- FEMININES

4.1 CHANGEMENTS DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Electronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 F et 3 jours U15 F - U13 F ->20 €

La commission prend connaissance des demandes de changement de dates des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

- 79554445 U13 FEM BEAUNE – VILLERS LES POTS du 03/10/2026 se jouera le 19/12/2026.
- 79554451 U13 FEM FCNCS – DIJON USCD du 31/10/26 se jouera sur le terrain de DIJON USCD à 11 h 00.
- 79548435 CRIT F à 8 ESTV – AS BEAUNE du 19/10/2026 se jouera le 14/12/26 à BEAUNE.
- 79552079 U18 F IS SELONGEY – SUD FOOT 71 du 17/10/2026 se jouera le 12/12/2026
- 79554354 Critérium U13 Fem À 8 Semur Epoisses 1 - Fontaine D'Ouche As 1 se jouera le 18/11/26 à 17h à Epoisses

4.2 COURRIEL

De Hurigny-HLS football : Programmation matchs U18F à 11 le samedi à 10h30 à partir de la seconde phase

V- FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, pour le lundi 8h00, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).



En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non-envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

La Commission Sportive rappelle que la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour toutes les compétitions.

Afin d'éviter toute difficulté cette saison, il est demandé à chaque club de :

- Vérifier que tous les dirigeants et/ou éducateurs disposent bien d'un profil FMI actif,
- S'assurer qu'ils sont correctement rattachés à leur équipe dans l'outil de gestion.

En cas de problème technique empêchant la saisie de la FMI, les dispositions suivantes doivent être respectées :

1. Joindre à la feuille de match papier un constat d'échec,
2. Ajouter une capture d'écran du message d'erreur rencontré.
3. Joindre à la feuille de match papier un constat d'échec,
4. Ajouter une capture d'écran du message d'erreur rencontré.

Date	Match	Analyse Feuille de Match
11/10/2026	Seniors D2 / Unique / Poule C Fcj Mahoraise Dijon 1 - Chenove 1	Réception constat échec, attente feuille de match papier

 Date	Match	Analyse Feuille de Match
17/10/2026	Critérium U13 Fem À 8 / Automne / Poule A Cheminots Dijon Us 1 - Villers L.Pot 1	Réception constat d'échec et feuille de match papier
17/10/2026	U13 D3 / Automne / Poule D Ruffey Ste Marie Fc 1 - Auxonnais C.S. 2	Attente feuille de match papier
18/10/2026	Seniors D3 / Unique / Poule C Fcjmahoraise Dijon 2 - Tart Haut Varanges 1	Feuille de match papier
18/10/2026	Seniors D4 / Unique / Poule D Ent. Nolay Epinac 2 2 - Aiserey Izeure Fc 2	Feuille de match papier
18/10/2026	Seniors D4 / Unique / Poule B Gresilles F.C 2 - Dijon Dinamo 2	Réception constat d'échec et feuille de match papier
19/10/2026	Criterium Seniors Fem A 8 / Unique / Poule A Centre Cote D'Or F. 1 - Somberton Gissey Fc 1	Réception constat d'échec et feuille de match papier
19/10/2026	Criterium Seniors Fem A 8 / Unique / Poule B Dijon - A.S. Poussot 1 - Marsannay 1	Réception constat d'échec et feuille de match papier
19/10/2026	Criterium Seniors Fem A 8 / Unique / Poule B Vougeot 1 - St Jean Losne Asujl 1	Feuille de match papier

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

**Le Président de la Commission Sportive
DA SILVA S.**